



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2012

À une séance extraordinaire tenue le 20 février 2012, à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 - Absent
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4 - Absent

La directrice générale atteste que personne n'était présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Plan sectoriel en gestion intégrée de l'eau
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

15301-02-2012
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 février 2012, à 19 h, soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



15302-02-2012
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

15303-02-2012
point no 4

PLAN SECTORIEL EN GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité est en plein essor depuis quelques années, tant du point de vue commercial et industriel, que résidentiel. À cet effet, les défis d'expansion de la municipalité sont intimement liés à sa capacité d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées et pluviales, et ce, dans le respect de la capacité de support du milieu naturel et des cadres réglementaires des différents paliers gouvernementaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire adopte et s'engage à respecter le plan sectoriel en gestion intégrée de l'eau.

Adopté à l'unanimité

15304-02-2012
point no 5

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 20 février 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15305-02-2012
point no 6

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 20 février 2012, à 19 h 05.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire-trésorière
